

Article 43 du Règlement

Qu'après avoir fait marche arrière lundi soir sur tant d'autres mesures fiscales, le gouvernement devrait annoncer immédiatement qu'il ne taxera pas pendant un certain temps encore les régimes de soins médicaux et dentaires et les allocations d'isolement dans le Nord jusqu'à ce qu'il ait arrêté une politique globale sur ces questions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'IMMIGRATION**L'ADMISSIBILITÉ DES LIBANAIS EN VISITE AUX SOINS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Dernièrement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pris des dispositions qui visent à permettre aux citoyens libanais en visite au Canada à y séjourner pour une année supplémentaire et à leur accorder un permis de travail ministériel. En outre, les visiteurs libanais qui ont des parents canadiens admissibles qui peuvent les parrainer ou garantir de leur venir en aide, peuvent aussi présenter une demande de résidence permanente sans quitter le Canada.

Bien qu'il convienne de féliciter le ministre d'avoir pris cette initiative, de nombreux visiteurs libanais devront recevoir des soins médicaux au cours de l'année prochaine. Le coût de ces soins représentera une charge exorbitante pour leur famille puisque leur statut actuel ne leur permet pas de bénéficier de l'assurance-maladie. Par conséquent, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga), je propose:

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'apporter à la réglementation les changements nécessaires pour permettre à ces personnes de bénéficier de l'assurance-maladie de sorte qu'ils ne soient pas traités injustement en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, demain, nous célébrerons le 115^e anniversaire du Canada et nous rendrons hommage aux milliers de citoyens du troisième âge dont les efforts et le dévouement ont contribué à donner à l'ensemble des Canadiens un meilleur avenir. Pourtant, dans le budget d'hier soir, taxant encore plus lourdement les contribuables pour recueillir des fonds supplémentaires

destinés à corriger ses mesures politiques désastreuses, le gouvernement a négligé de tenir compte des difficultés financières d'un grand nombre de nos concitoyens âgés qui ne bénéficient pas du supplément de revenu garanti, et il a fait part de son intention d'augmenter l'impôt sur le revenu de cette tranche de la population. Ces citoyens qui, tout en travaillant laborieusement pour nous préparer un avenir douillet, ont mis de côté une maigre somme pour leurs vieux jours, ne devraient pas être pénalisés de façon aussi mesquine. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre des Finances, en hommage à ce groupe très spécial de Canadiens annonce immédiatement, en cette veille de la fête du Dominion, son intention d'annuler les sanctions fiscales qu'il voudrait imposer à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse.

Ils ont durement travaillé pour garantir notre propre sécurité. Nous devrions veiller à protéger la leur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES**LA POSITION D'UN ANCIEN MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, d'après les journaux, l'honorable John Turner, un ancien ministre des Finances, a discuté du budget avec le ministre des Finances; je voudrais savoir si l'on a forcé ou contraint M. Turner à participer à cette réunion. L'a-t-on amené par la ruse à assister à cette réunion avec le chef de la bande d'incapables qui nous gouvernent? Notre ancien ministre aux yeux bleus a-t-il versé des larmes sur les dispositions budgétaires ou a-t-il approuvé ce nouveau sabotage en règle? Aussi je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le ministre des Finances explique à la Chambre comment a été organisée cette réunion apparemment impossible et si John Turner est responsable de ce gâchis.

M. Turner a-t-il dit que les Canadiens et les journalistes pourront bientôt s'en prendre de nouveau à lui ou le ministre des Finances actuel cherchait-il un moyen de s'en tirer?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Yorkton-Melville a la parole.

* * *

LES CHEMINS DE FER**LE PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON PROPOSE UN RÉFÉRENDUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le rapport Gilson sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est paru lundi dernier à Winnipeg. Étant donné que ce sont surtout les céréaliers qui subiront les conséquences d'un quelconque changement au tarif, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):